

Abolition du sifflet des locomotives à 4 passages à niveau à Charny

Rencontre publique
d'information - 6 octobre 2021





Présentation

- Présentation des personnes présentes pour la Ville et la firme
- Déroulement de la rencontre
- Objectifs de la rencontre

Objectifs de la rencontre

- Faire un suivi des activités depuis la rencontre publique du 3 décembre 2020;
- Faire le point sur l'avancement du projet d'abolition du sifflet des locomotives sur les voies ferrées du CN à 4 passages à niveau à Charny;
- Présenter le spécialiste en services ferroviaires qui est au dossier et lui permettre de donner des informations concernant l'étude qui est en cours;
- Faire part des activités à venir.

Sommaire des activités réalisées

depuis la rencontre publique du 3 décembre 2020

- Il a été décidé d'ajouter le passage de l'avenue des Générations à l'étude à être réalisée;
- Des discussions ont eu lieu avec le CN pour échanger sur le contenu de l'étude à préparer et à leur soumettre en vue d'obtenir l'abolition du sifflet aux 4 passages à niveau (rue de la Traverse, Chemin de Charny, Avenue des Églises et avenue des Générations)
- Un devis a été préparé pour la réalisation de l'étude requise;
- Un mandat a été octroyé à la firme les Services ferroviaires CANAC inc. pour l'étude;
- Une inspection de l'emprise ferroviaire a été réalisée ainsi qu'une vérification du fonctionnement des signaux des 4 passages à niveau;
- L'étude a été présentée au CN pour commentaires;
- Le CN effectue actuellement un travail de conception des équipements pour se conformer aux normes et préparer une estimation des coûts de leurs travaux;
- La Ville a planifié un montant de 1,5M \$ pour la réalisation des travaux.

Présentation de la firme Services ferroviaires CANAC inc.

Services ferroviaires CANAC inc.

Fournisseur multidisciplinaire à guichet unique de solutions ferroviaires complètes et intégrées fondée en 1971 à titre de filiale de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) et depuis 2004, membre du groupe Savage.

CANAC offre une expertise et des connaissances approfondies de tous les aspects techniques et opérationnels de l'infrastructure ferroviaire et les ouvrages d'arts, la planification de la capacité, programmation et la logistique des opérations ferroviaires, et le matériel roulant.

Équipe de projet

Gennaro Patella, ingénieur spécialisé en services ferroviaires. Il travaille chez CANAC depuis 1993

Mandat reçu de la Ville de Lévis

Services ferroviaires CANAC inc a reçu un mandat de la Ville de Lévis ayant pour but de confectionner une étude pour analyser et recommander tous les éléments nécessaires et requis en vue d'être en mesure de justifier et d'obtenir une abolition du sifflet des locomotives à 4 passages à niveau de Charny et de préparer une estimation des coûts.

Il s'agit d'un travail où il y a de nombreux paramètres à recueillir, à analyser et examiner.

C'est un travail également où il existe de nombreuses contraintes règlementaires à respecter. Ce travail doit être fait en collaboration avec les représentants du Canadien National. En effet, nous devons avoir leur autorisation pour accéder à leur emprise et à leurs équipements et leur collaboration pour obtenir différentes informations et données.

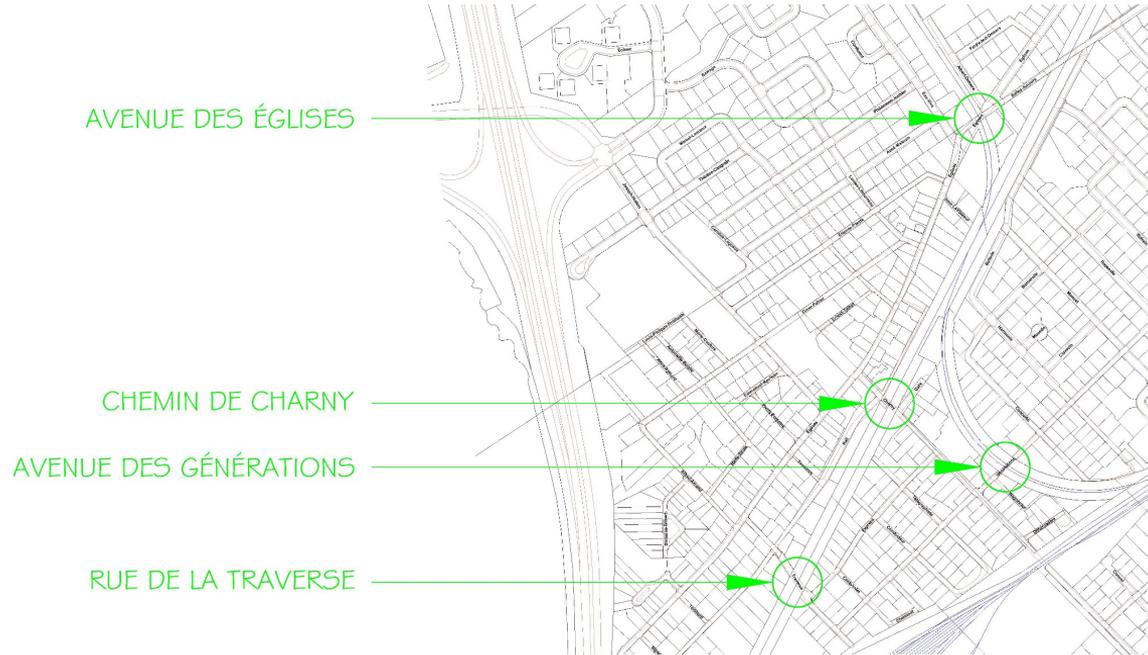
Abolition du sifflet de locomotive

Passage à niveau (« PAN »)	Point milliaire et subdivision CN
Rue de la Traverse	PM 8.36, Drummondville
Chemin de Charny	PM 8.16, Drummondville
Avenue des Églises	PM 0.58, Bridge
Avenue des Générations	PM 0.20, Bridge

Méthodologie

- Analyser les intrusions dans l'emprise ferroviaire et les moyens de les contrôler;
- Analyser les empiètements dans l'emprise ferroviaire;
- Vérifier si les systèmes d'avertissement et les équipements de signalisation;
- Evaluer le risque d'incident.

Plan des lieux



Lois et réglementations applicables

Au Canada, Transports Canada est l'organisation qui est responsable de la sécurité ferroviaire et applique la Loi sur la sécurité ferroviaire (« Loi »).

Pour les passages à niveau de compétence fédérale, les exigences à rencontrer sont incluses dans:

- Règlement sur les passages à niveau (« Règlement »);
- Normes sur les passages à niveau (« Normes ») – le Règlement indique ce qui doit être fait à un passage à niveau et les Normes indiquent comment le faire;
- Guide sur les passages à niveau (« Guide ») - fournit une orientation sur les pratiques exemplaires en matière d'ingénierie et les exigences relatives à la sécurité aux passages à niveau ou à proximité de ceux-ci;
- Signalisation routière du Ministère des Transports du Québec (« MTQ »), Tome V pour les PAN au Québec.

Lois et réglementations applicables (suite)

Le sifflet de locomotive aux passages à niveau est requis par le Règlement d'exploitation ferroviaire du Canada («REFC »);

Transports Canada a mis en place une procédure bien établie pour obtenir l'abolition du sifflet des locomotives tout en maintenant un niveau de sécurité acceptable aux passages à niveau:

- L'article 23.1 de la Loi sur la sécurité ferroviaire;
- Les article 104 à 107 du Règlement sur les passages à niveau;
- L'appendice D des Normes sur les passages à niveau.

Interventions

- Visiter les quatre PAN et les abords routiers;
- Marcher les corridors de l'emprise ferroviaire du CN;
- Identifier les zones d'intrusion et les empiètements problématique ou à risque;
- Vérifier les clôtures existantes;
- Inspecter, vérifier et activer les équipements et systèmes d'avertissement à chaque PAN.

Procédure pour l'abolition du sifflet

Obligations de la municipalité:

- Consulter la compagnie de chemin de fer qui exploite la ligne de chemin de fer pour évaluer la faisabilité de la demande;
- Informer le public et les autres parties intéressées de son intention;
- Évaluer les passages à niveau avec le chemin de fer;
- Convenir avec le chemin de fer que les passages à niveau respectent les exigences;
- Adopter une résolution du conseil municipal;
- Publier un avis.

Principaux enjeux

- Contrôle des intrusions (pour ne pas en avoir) dans l'emprise du chemin de fer;
- Installation d'une clôture en enlevant les empiètements;
- Systèmes d'avertissement ferroviaire et travaux pour la mise aux normes.

Recommandations et mesures correctives

Axées sur:

- Zones apparentes d'intrusion (problématique ou à risque)
 - Présentes à certains endroits mais il y en a peu;
- Zones apparentes d'empiétement (problématique ou à risque)
 - Ententes existantes du CN à vérifier;
- Présence de clôtures existantes;
- Zones à risques sans protection;
- Contexte actuel des lieux étudiés;
- Systèmes d'avertissements.

Constatations et conclusions préliminaires

- Environ 2,25 KM de clôture en mailles de chaîne envisagé (1,5 mètres en hauteur)
 - Clôtures à vaches existantes en assez bonne condition;
 - Clôtures mitoyennes avec CN; entente/bail exigée si dans l'emprise du CN ;
- Installation de panneaux de signalisation supplémentaires aux PAN et le long de l'emprise ferroviaire;
- Émondage d'arbres des abords routiers pour dégager la visibilité des panneaux signal avancé;
- Mise à jour des systèmes d'avertissement aux PAN (selon le cas);
- Estimation des travaux à compléter – nous attendons des informations du CN et une estimation des coûts sur les travaux à être réalisés par le CN;

Plan clôtures proposées



PROVINTA CEE - PLAN DE DÉFENSE DE PASSER

PLAN
AUCUNE ÉCHELLE

SYMBOLES
CLÔTURE EN CHAÎLLE DE CHÈVRE 1,20 m HAUTEUR - 1 2000 N°1
CLÔTURE EN CHAÎLLE DE CHÈVRE 1,20 m HAUTEUR - 18-18 N°1
DÉLIMITATION 1,20 m HAUTEUR
DÉLIMITATION 1,20 m HAUTEUR

ÉCHELLES
1/5000 HA
1/10000 HA
1/20000 HA

Plan clôtures proposées (suite)



COMMUNAUTÉ DE LA POLICE DE LA VILLE DE MONTREAL

PLAN
AUCUNE ÉCHELLE

NOTES:
CLÔTURE EN MAILLES DE CÂBLE 1,8 m HAUTEUR, 1,60 m L.
DUE ONE 437 PDS LE PASSE!

ÉCHELLE:
CARRÉ #3
D'HAUTEUR
CHÈVRE-DE-RELI-CR

Aux endroits où une clôture est requise

- Standard du CN est le type Frost;
- C'est le même type que l'on retrouve à la Ville de Lévis dans les parcs, passages pour piétons (coûts achat, installation et entretien doivent être assumés par la Ville);
- Installation sur la propriété du CN à proximité de la ligne d'emprise du CN;
- Les empiètements devront être enlevés de l'emprise du CN pour permettre l'installation de la clôture;
- Dans des cas d'exception, le CN pourrait autoriser un empiètement à la condition que le propriétaire concerné signe un bail de location et remplisse les conditions exigées;
- Du déboisement dans l'emprise du CN pourrait être nécessaire pour permettre l'installation de la clôture à la limite de propriété du CN.

Prochaines étapes en 2021

- La conception préliminaire des signaux des passages à niveau avec la réglementation applicable (par le CN);
- Confection d'une estimation des coûts (par le CN) pour des travaux que ceux-ci seraient dans l'obligation de réaliser pour l'obtention de l'abolition du sifflet des trains;
- Etude à compléter par Services ferroviaires CANAC inc. suite aux informations du CN;
- Présentation de l'étude et des coûts au conseil municipal et le cas échéant confirmation au CN de procéder aux activités requises pour donner suite au projet (plans détaillés, achat de matériaux, réalisation des travaux, etc.).

Prochaines étapes en 2022

Pour la Ville:

- Préparation d'un devis de services professionnels pour les plans, l'arpentage, la signalisation, etc. et la surveillance des travaux;
- Demande de libération de l'emprise et rencontre s'il y a lieu de propriétaires pour des cas particuliers;
- Soumission pour la réalisation des travaux;
- Réalisation des travaux;
- Avis public et résolution d'abandon de sifflet des trains.

Pour le CN:

- Plans détaillés;
- Achat de matériaux;
- Planification de réalisation;
- Réalisation des travaux.



Merci de votre
participation et
collaboration

